

COMPTE RENDU

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI À LA MAIRIE LE :

MARDI 20 NOVEMBRE 2018 à 20 h 30

AFFICHÉ LE : **13 novembre 2018**

ORDRE DU JOUR :

➤ **Décisions du Maire**

➤ **Délibérations**

- 1- Désignation membres de la commission de contrôle des listes électorales.
- 2- Convention de mise à disposition d'un cinémomètre.
- 3- Demande de subvention association CRÉA.
- 4- Demande de subvention Association Les Clowns Stéthoscopes.
- 5- Décision modificative n° 4 budget commune 2018.
- 6- Création d'emplois non permanents.
- 7- Rapport D'activités 2017 De La Communauté D'agglomération Royan Atlantique.

➤ **Questions diverses**

À la demande de l'opposition municipale :

1- Assainissement

Cette question s'adresse plus particulièrement à Madame le Maire, Vice-présidente de la CARA.

Lors du conseil municipal du 18 septembre 2018, notre groupe municipal vous a interrogé sur l'éventuelle sous capacité de traitement des eaux lors de la pointe estivale.

Or, mardi dernier 6 novembre 2018, les élus de Saint-Palais-sur-Mer à l'unanimité, ont rejeté la proposition de l'Agglo concernant les eaux usées soulevant trois points :

1. L'allongement de l'émissaire au large de l'estuaire avait été envisagé.
2. Aucun devis n'ayant été transmis.
3. Et quid d'une nouvelle station d'épuration ?

C'est sur ce dernier que nous voudrions avoir une information précise de votre part.

Qu'en est-il ?

2- Espace jeunes

Selon l'extrait du Guide Jeunes en ligne sur le site communal le 10 novembre 2018

« Un lieu d'aujourd'hui... L'Espace Jeunes est un lieu d'accueil pour les 12-17 ans dans un local neuf, équipé... »

Quels sont les modalités actuelles de gestion de l'espace jeunes ?

À la demande de la majorité municipale :

3- Aménagements Boulevard Général de Gaulle.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 20 novembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX SUR MER,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément à
l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
A la Mairie, sous la présidence du Maire Madame CARRÈRE Danièle.
Date de la Convocation : le mardi 13 novembre 2018.

PRÉSENTS : ARGUELLES José, BARRAUD Louis, BEGOT Christian,
BORDIER Anne, CAMEL Ludivine, CARRÈRE Danièle, CARPENTIER
Lydie, CRESPIAN Marie-Annick, DEVOUGE Stéphane, GIRAUDOT
Josiane, GOMIS Jacqueline, GRASSET Jean-Michel, GUGLIERI Henri-
Michel, GUIBERT Françoise, LAZARE Muriel, LIBELLI Patrice, MARX
Pierre, PALISSIER Colette, PIERRE Annie, PUGENS Véronique, TUS
Françoise,.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : CHAMBELLAND-GODIÉ Stéphanie par
GRASSET Jean-Michel, YALA Akli par BÉGOT Christian, GÉNÉRAUD
Jacky par CARRÈRE Danièle

ABSENTS : FABY Hervé, NÉKADI Frédéric, THOMAS Martine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ARGUELLES José

Nombre de membres en exercice : 27 – Présents : 21 – Votants : 24

Délibération n° **2018/11.20/01**

DÉSIGNATION MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Le conseil municipal a décidé à la majorité de désigner les cinq membres volontaires du conseil municipal, afin de participer aux travaux de la commission de contrôle de la liste électorale de VAUX-SUR-MER, suivants :

- Anne BORDIER, Josiane GIRAUDOT, Annie PIERRE, Louis BARRAUD et Muriel PASCO LAZARE.

Délibération n° **2018/11.20/02**

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CINÉMOMÈTRE AVEC LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS SUR-MER

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention de mise à disposition du cinémomètre pour une durée de trois ans à compter du 01/01/2019 avec la commune de Saint-Palais-sur-Mer.

Délibération n° 2018/11.20/03

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION CRÉA

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'accorder une subvention de 700 € à l'association CRÉA et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » fonction 01.

Délibération n° 2018/11.20/04

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION LES CLOWNS STÉTHOSCOPIES

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'accorder une subvention d'un montant de 30 € à l'association « Les clowns Stéthoscopes » et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2018, article 6574 fonction 01.

Délibération n° 2018/11.20/05

DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 BUDGET COMMUNE 2018

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver les créations d'articles budgétaires et les modifications indiquées ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DÉPENSES :

- **Augmentation** au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections de l'article 2188 « Autres immobilisations corporelles » Fonction 01 de 6 148 €.

ET

- **Diminution** à l'OPÉRATION 252 URBANISATION DU SECTEUR CORMIER de l'article 2315 « Installation, matériel et outillage techniques » Fonction 822 de 6 148 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES :

- **Augmentation** au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » de l'article 722 « Immobilisations corporelles » Fonction 01 de 6 148 €.

DÉPENSES :

- **Augmentation** au chapitre 011 « Charges à caractère général » de l'article 60633 « Fournitures de voirie » Fonction 822 de 6 148 €.

Délibération n° 2018/11.20/06

CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

Le conseil municipal a décidé à la majorité :

1°/ de créer du 1er Décembre 2018 au 5 Juillet 2019 un emploi

temporaire d'Adjoint d'Animation à temps non complet (6/35ème uniquement les semaines d'école).

2°/ de créer du 1er Janvier au 31 Décembre 2019 un emploi temporaire d'Adjoint Technique à temps non complet (20/35ème).

Délibération n° **2018/11.20/07**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

➤ Le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activités 2017 de la CARA.

Le rapport d'activité de la CARA est mis à disposition en mairie, aux horaires ouvrables, dans l'espace point documentation situé au second étage et sur le site internet de la CARA.

Questions diverses n° **2018/11.20**

1- Assainissement

Madame le Maire rappelle qu'il y aura bien une nouvelle station d'épuration à La Tremblade en remplacement de l'ancienne avec la même capacité de retraitement des eaux.

Elle remercie le journal Sud-Ouest et Madame MOLINA d'avoir particulièrement bien retranscrit les interrogations de la commune de Saint-Palais-sur-Mer. Elle s'est entretenue à ce sujet, avec l'adjoint de Saint Palais sur Mer et il ressort de cette conversation qu'il s'agit surtout de la durée de la concession fixée à 30 ans qui pose problème.

1- Espace jeunes

Monsieur GRASSET rappelle que l'agent responsable de l'espace jeunes est en arrêt maladie depuis plusieurs mois ce qui a engendré une faible fréquentation. Il a été mis en place, avec l'accord de la DDCS, un accueil collectif de mineurs (ACM) tout en conservant deux structures : une pour les 3-12 ans et l'autre pour les 13-17 ans permettant de regrouper l'ensemble du personnel. Deux animateurs sont désormais dédiés à l'espace jeunes et même plus si nécessaire. Le but est de privilégier l'accueil des jeunes et déjà l'activité redémarre, des sorties ont été programmées : visite de l'Hermione, sortie au Futuroscope ainsi qu'au bowling de Meschers. Une soirée est prévue le 30 novembre 2018. Les horaires sont identiques à ceux de l'ALSH et les jeunes ont désormais la possibilité de prendre des repas.

Madame LAZARE demande si en dehors des sorties, les adolescents fréquentent cet espace ?

Monsieur GRASSET répond que les jeunes reviennent et que la nouvelle organisation (horaires élargis, soirées, week-end et repas) a l'air de plaire.

3- Aménagements Boulevard Général de Gaulle.

Monsieur DEVOUGE prend la parole :

« Merci à l'assemblée de bien vouloir me permettre d'aborder ce sujet de l'aménagement du boulevard de Gaulle, inscrit au budget 2018, je le rappelle.

Je souhaite en effet répondre personnellement et publiquement au tract distribué dans les boites aux lettres des Vauxois.

Pour cela, je ne me retrancherai pas derrière l'anonymat collectif d'une liste ou d'un groupe ni même derrière un logo.

Je rappelle parfois que « la parole vaut l'homme ou sinon l'homme ne vaut rien ». Les valeurs de notre démocratie sont basées sur le débat, la confrontation d'idées et d'arguments, tous valables mais devant être exprimés avec honnêteté et c'est bien ce manque évident d'honnêteté qui me fait intervenir ce soir.

Alors d'abord ce titre : « Le rond-point qui fâche », mais qui fâche qui ? ou qui fâche quand ?

Je rappellerai que la rénovation du boulevard de Gaulle était programmée ou à tout le moins envisagée depuis plusieurs années, suite à des remarques de riverains sur la vitesse, sur le stationnement, sur le fonctionnement de la piste cyclable, ou sur les écoulements des eaux pluviales.

Le projet a été présenté aux riverains en avril 2017, mais aussi à la commission travaux et débattu en son sein entre avril 2017 et début 2018.

Plusieurs options ont été envisagées :

- L'aménagement du seul boulevard de Gaulle
- L'aménagement du boulevard et de la liaison vers la rue de la roche avec le giratoire mis en cause aujourd'hui, afin :
 - ° D'éviter de détruire plus tard même partiellement un aménagement récent
 - ° De permettre la création et la viabilité d'un terrain pouvant recevoir un programme de logements sociaux
- L'aménagement du boulevard et des deux giratoires, le premier bd de Gaulle et le deuxième rue de la roche pour la desserte de la zone de la Rente.

J'ai personnellement présenté ces 3 options, demandé de me transmettre toutes observations, et laissé le temps nécessaire à la réflexion.

Résultat : aucun retour de « Vaux sur Mer autrement ».

La 2^{ème} option a finalement été retenue, la 3^{ème} écartée justement en l'absence de visibilité d'un développement de l'urbanisation sur le secteur des rentes.

Je serai donc amené à en tirer deux conclusions sur cet aspect :

- Soit une incapacité et une incompétence manifeste, à produire un argumentaire étayé et circonstancié sur une orientation datant de 2011, démontrant ainsi une absence criante de vision d'avenir
- Soit la seule volonté d'attiser les craintes et les interrogations dans une démarche partisane et bassement politicienne, aussi creuse

qu'inopérante et certainement pas à la hauteur de notre commune

- Soit malheureusement les deux à la fois.

Il est ensuite fait un rapprochement flou, insidieux et sournois entre le coût d'acquisition et le prix de cession à un bailleur social. Plus de 650 000 € d'acquisition pour 20 000€ de cession, ayant fait l'objet d'une délibération unanime de la majorité municipale.

Quelles peuvent être les interrogations des vauvois à ces allusions : le doute, l'incompréhension, l'interrogation, le soupçon ou même la colère, au regard des difficultés économiques actuelles.

Car bien sûr, il est sciemment omis par « Vaux sur Mer Autrement » de préciser :

- Qu'il n'y a pas eu de vote contre cette délibération mais seulement deux abstentions de leur part alors que trois membres étaient présents au début de la séance mais que l'un d'eux a préféré quitter les débats pour des raisons que je ne veux pas rappeler.

- Que l'écart proportionnel à la surface entre l'acquisition et la cession constituera un avoir à déduire des pénalités dues par la commune au regard de son état de carence en logements locatifs sociaux.

Le mensonge par omission, la malhonnêteté de présentation du projet réel, alors que l'ensemble de ces points a été rappelé lors des débats du conseil municipal est édifiant.

Il est mentionné qu'un simple aménagement suffirait, mais lequel ? Pour quels objectifs ? Et pourquoi n'en avoir pas fait état lorsque la question a été clairement posée ?

Cela ne fait que confirmer mes précédentes déductions d'incompétence, voire plus.

A lire ce tract, cet aménagement est inutile, le carrefour à feux donne toute satisfaction, l'artificialisation des sols serait trop importante, comme l'allongement de la voirie.

Une fois encore, l'absence de vision et d'analyse pour l'avenir est patente.

Alors que les carrefours à feux sont démontrés comme étant moins sécurisés que les giratoires, celui-ci ne fait pas exception. Les derniers accidents enregistrés sont là pour le prouver : 2 accidents corporels en 2009 et 2014. A ces carrefours sans visibilité, les accidents provoquent généralement des conséquences très graves.

Je rappelle également que les tests de circulation réalisés, y compris en période chargée d'affluence, ont démontré une bien meilleure fluidité du trafic.

Quant au doublement des voies, la non réalisation de ce tronçon entre la rue de la Roche et le bd de Gaulle aurait eu inévitablement deux autres conséquences supplémentaires :

- La création d'une voie interne au projet de logements.
- Le triplement à terme de la longueur des voies puisqu'à l'évidence, mais je vois bien qu'il y a des évidences qu'il est nécessaire de rappeler, cette voie interne aurait été dans l'incapacité d'assurer la desserte de la

zone des rentes ni même le carrefour à feux et la voie actuelle.
Une nouvelle fois l'absence d'anticipation est évidente.

Enfin, il s'agirait d'un aménagement au coût exorbitant ?

Je suis là très inquiet du montant des sommes avancées. Nous devons être en présence de personnes en capacité de prévoir l'avenir.

En effet, lorsque ce trac a été distribué, la date limite de remise des offres n'avait pas été atteinte. Il fallait donc être particulièrement devin pour avancer de telles sommes si tant est qu'elles soient vraies.

Mais restons sérieux, là encore l'incompétence est évidente et la volonté de tromper manifeste.

Et je suis également surpris que tout d'un coup, « Vaux sur mer autrement » se préoccupe du budget de la commune. Je rappellerai simplement leur propre déclaration en début de mandat de n'être pas intéressés par le budget.

Leur mémoire est manifestement sélective. Il pourrait être intéressant de leur proposer d'enregistrer les débats en CM et en commission pour se souvenir avec exactitude des propos tenus.

Les vrais chiffres sont en réalité tout autres, et bien évidemment publics.

Arrondis au millier d'euros, ils donnent :

- Acquisition foncière totale en 2011 par préemption : - 654 000€
- Cession prévue à un bailleur social : - + 20 000€
- Avoir sur pénalités de carence : +311 000€
- Coût d'aménagement de la liaison rue de la Roche/de Gaulle et du giratoire : HT 131 000€ sur un coût total du chantier de HT 430 000€.

Soit un coût total de la portion en cause : HT 454 000€, acquisition foncière proportionnelle comprise, donc moins d'un tiers du chiffre annoncé de 1,5 million d'euros

En conclusion, j'essayerai d'élever un peu le débat s'il devait y en avoir un pour parler du dévouement de l'équipe municipale envers les Vauxois. Notre démarche, sur tous les sujets, et notamment en matière d'aménagement, n'a jamais été bassement politicienne. Elle a toujours été guidée par la prise en compte des aspirations des Vauxois en essayant d'orchestrer le plus objectivement possible les priorités, également guidée par la volonté d'améliorer encore et toujours le bien-être et cet environnement, que beaucoup alentours nous envient.

A aucun moment, depuis plusieurs mandats, les membres de l'équipe n'ont cherché à se mettre en valeur, aucun n'a jamais cherché à afficher son statut par la mise en place d'une cocarde sur son pare-brise, une ligne supplémentaire sur sa carte de visite, ou par l'affichage de son statut d'élu communautaire.

Je n'ai aucun doute que les Vauxois, dans leur clairvoyance, sauront laisser ce genre de communication au niveau qu'il convient et en tirer les bonnes conclusions.

Je vous remercie de votre attention. »